

« ÊTRE DOCTORANT·E, CE N'EST PAS AVOIR DES HORAIRES COMME À LA POSTE »

LES RÈGLES DU TEMPS DE TRAVAIL S'APPLIQUENT À L'UCBL COMME À LA POSTE.

**LE DROIT À LA DÉCONNEXION
S'APPLIQUE À TOUTES ET TOUS.**

TÉMOIN OU VICTIME DE HARCÈLEMENT MORAL ? CONTACTEZ :

– **LE SYNDICAT CGT**

CGT.LYON1@LISTES.FERCSUP-CGT.FR

– **LE DISPOSITIF DE LUTTE CONTRE LE HARCÈLEMENT DE L'UCBL :**

SIGNALEMENT.UNIV-LYON1.FR

SIGNALEZ LES AGISSEMENTS DANS LE REGISTRE SST DE VOTRE SERVICE.



La CGT
des établissements
d'Enseignement supérieur
et de Recherche